



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
 CANTON D'OZOIR LA FERRIERE
 COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération :
 D-25112022-1

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-cinq novembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

**Nombre de conseillers
 en exercice : 23**

Date de convocation du : 18 novembre 2022

Présents : 19

Présents : Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire,

Votants : 22

Objet :

Formant la majorité des membres en exercice

CAMG :

Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération

Absent (s) représenté (s) : Monsieur CABANIE Guy a donné pouvoir à Madame FITTE-REBETE Martine, Madame BRUAUX Isabelle a donné pouvoir à Madame DESCROIX Patricia, Madame COQUILLE Sophie a donné pouvoir à Madame BELTRAMO Claire

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) : Monsieur CIGLAR Stéphane,

Secrétaire de Séance : Monsieur Florian CLARISSE est désigné pour remplir cette fonction

Exposé de MADAME LE MAIRE,

Lors du bureau communautaire du lundi 26 septembre 2022, un échange a eu lieu sur l'ajout de compétences supplémentaires définies librement aux statuts de Marne et Gondoire.

Ces compétences sont les suivantes :

D-25112022-1

- Participation à l'élaboration d'un SAGE

- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 26 septembre 2022,

VU l'avis favorable unanime du Conseil Communautaire en date du 3 octobre 2022,

ENTENDU l'exposé de **MADAME LE MAIRE**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » annexés à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

Pour 22 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent
au registre les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Ferrières-en-Brie (Seine et Marne),

Le 25 novembre 2022

Le Maire,




Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, 43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire,
après transmission en Préfecture le : **29 NOV. 2022**
et affichage du : **30 NOV. 2022**

Le Maire




Mireille MUNCH